

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle DUC, Monsieur Nicolas BERTET, Madame Lucie PELLETIER, Madame Laure MICHOT, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Monsieur Steve LANDAIS, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Yann BORGNIC, Monsieur Claude-François BARRE, Monsieur Michel BARRE.

Pouvoirs : Monsieur Fabien GODARD donne procuration à Monsieur Claude-François BARRE, Madame Sonia JAOUEN donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Jean-Charles VERDALLE donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Eléonore GERO donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Madame Manéva POGU donne procuration à Madame Isabelle DUC.

Absent : Monsieur Guillaume GAUTREAU

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 avril 2024

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absent : 1

Votants : 27

**6 - ADOPTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELATIVES AU SECTEUR SOCIAL POUR L'ANNÉE 2024**

Isabelle DUC expose :

Le jury, composé de trois élues s'est réuni le 26 janvier 2024 afin d'étudier les demandes de subventions relatives aux associations du secteur social, à savoir :

- 23 associations ont formalisé une demande de subvention au titre de l'année 2024 pour un montant total qui s'élève à 11 904,55 € en fonctionnement et 0 € en investissement,
- 12 associations sont éligibles à une subvention,

- Le montant total des subventions du secteur social proposé par le jury au titre de l'année 2024 s'élève à 6000 € réparti comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Association	Subvention proposée en 2024	Subvention demandée en 2024	Subvention accordée pour 2023
Secours Populaire	200€	1000€	1000€
Secours Catholique	200€	250€	250€
Croix Rouge	200€	/	250€
Restos du Coeur	1800€	2000€	1500€
ADAPEI	200€	200€	200€
Centre de Soins Infirmiers Associatif	1250€	1250€	420€
Le Cenro	100€	120€	120€
ANADOM	800€	2000€	500€
Transport Solidaire	100€	100€	100€
ADAR	250€	2084,55€	500€
ADT	350€	850€	500€
ADMR	550€	1000€	500€
<b>TOTAL</b>	<b>6000€</b>	<b>10854,55€</b>	<b>6000€</b>

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent le montant des subventions aux associations du secteur social pour l'année 2024,
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Martine CHABIRAND

Secrétaire de séance




Le Maire,

Yannick FETIVEAU


